

**01 Garantie d'emprunt auprès de la banque pour l'association les petits galopins**

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- Accorde une garantie à hauteur de 50% de l'emprunt de 15 000 € souscrit par l'association Les Petits Galopins

**Décisions**

-

**INFORMATION :**

-

Affiché le 26 Juillet 2024  
Pour le Maire empêché,  
Gérard Bayle, 1<sup>er</sup> Adjoint

